Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Charpentier, veuillez visiter :
bpcharpentier.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL

CHARPENTIER

ÉPREUVE : EXPRESSION FRANÇAISE

ET OUVERTURE DU MONDE

SESSION 2006

Durée : 3 heures

Coefficient : 3

Vous agraferez l'annexe page 1/1 dans votre copie

Les hommes face aux épidémies

Document 1

La peste

Dans la ville d'Oran, des rats sont retrouvés morts en nombre croissant. Puis, apparaissent des morts suspectes. Le docteur Bernard Rieux, en discutant avec un confrère soupçonne une maladie ancienne, qui avait disparu : la peste.

Le mot de « peste » venait d'être prononcé pour la première fois. A ce point du récit qui laisse Bernard Rieux derrière sa fenêtre, on permettra au narrateur de justifier l'incertitude et la surprise du docteur, puisque, avec des nuances, sa réaction fut celle de la plupart de nos concitoyens. Les fléaux, en effet, sont une chose commune, mais on croit difficilement aux fléaux lorsqu'ils vous tombent sur la tête. Il y a eu dans le monde autant de peste que de guerres. Et pourtant pestes et guerres trouvent les gens toujours aussi dépourvus. Le docteur Rieux était dépourvu, comme l'étaient nos concitoyens, et c'est ainsi qu'il faut comprendre ses hésitations. C'est ainsi qu'il faut comprendre aussi qu'il fût partagé entre l'inquiétude et la confiance. Quand une guerre éclate, les gens disent : « ça ne durera pas, c'est trop bête ». Et sans doute une guerre est certainement trop bête, mais cela ne l'empêche pas de durer. La bêtise insiste toujours, on s'en apercevrait si l'on ne pensait pas toujours à soi. Nos concitoyens à cet égard étaient comme tout le monde, ils pensaient à eux-mêmes, autrement dit, ils étaient humanistes : ils ne croyaient pas aux fléaux. Le fléau n'est pas à la mesure de l'homme, on se dit donc que le fléau est irréel, c'est un mauvais rêve qui va passer. Mais il ne passe pas toujours et de mauvais rêve en mauvais rêve, ce sont les hommes qui passent, et les humanistes en premier lieu, parce qu'ils n'ont pas pris leurs précautions.

Nos concitoyens n'étaient pas plus coupables que d'autres, ils oubliaient d'être modestes, voilà tout, et ils pensaient que tout était encore possible pour eux, ce qui supposait que les fléaux étaient impossibles. Ils continuaient de faire des affaires, ils préparaient des voyages et ils avaient des opinions. Comment auraient-ils pensé à la peste qui supprime l'avenir, les déplacements et les discussions ? Ils se croyaient libres et personne ne sera jamais libre tant qu'il y aura des fléaux.

Albert Camus, *La Peste*, 1946

Document 2

De la quarantaine à l'exclusion sociale

Les lépreux ont été soumis à la ségrégation au plus tôt à partir du XIème siècle ; puisqu'ils avaient été tolérés jusqu'alors, on peut supposer que la maladie prit brusquement un caractère épidémique et qu'on isola les ladres[1] pour éviter qu'ils ne contaminent leur entourage. Une autre explication, qui n'a jamais été proposée, viendrait de l'aspect du malade ; on s'écartait de lui parce qu'il inspirait répulsion et horreur. Il faisait peur, et comme objet de scandale il devait être enfermé...

Les lépreux subirent aussi le sort commun à tous les groupes marginaux même lorsque la société majoritaire est seule responsable de leur mise à l'écart : ils servirent de boucs émissaires lors de la venue d'événements fâcheux.

L'apparition du sida chez les homosexuels masculins et des toxicomanes à la seringue fit considérer les malades comme justement punis puisqu'ils étaient coupables de transgressions sexuelles et sociales : la maladie comme punition est un mythe qui date de la plus haute Antiquité. Les épidémies supposent un responsable qui est souvent étranger...

Les sidatiques étant contagieux, on envisagea de les isoler dans des établissements spéciaux comme autrefois les lépreux et les pestiférés[2].

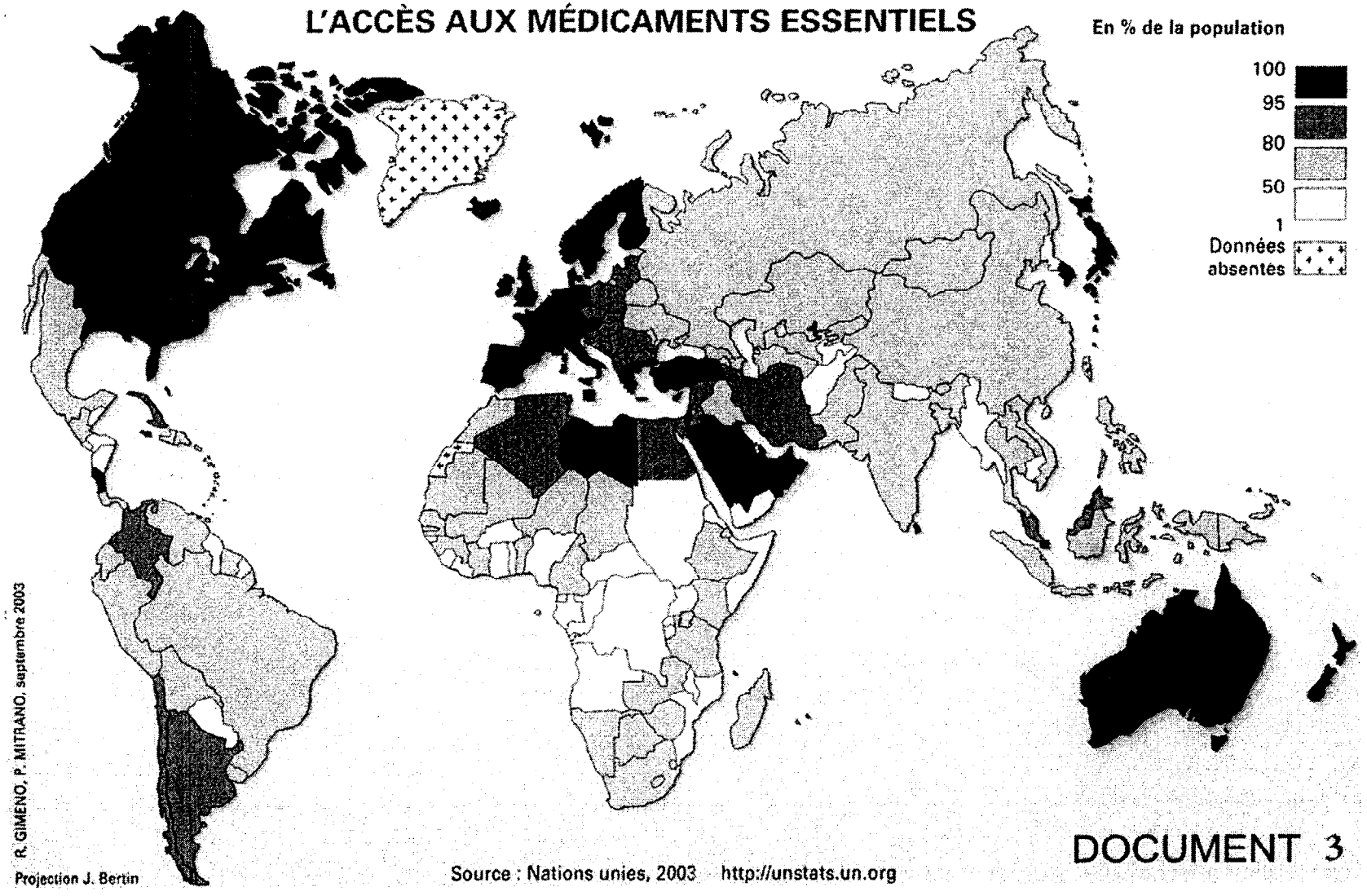
La crainte irraisonnée de la contagion a fait formuler, dans d'innombrables pays, des propositions visant à l'exclusion sociale des sidatiques et des séropositifs : refus d'emplois, de locations d'immeubles, refus d'entrée sur le territoire national. Les exemples d'idées semblables pourraient être multipliés ; elles sont irrationnelles, elles ignorent les modes de transmission bien connus, elles traduisent les réactions élémentaires de l'homme devant un danger jusqu'alors inconnu et les réflexes de panique.

Heureusement, l'homme s'habitue et s'adapte à tout. Les décès par sida sont avoués alors qu'ils ont été longtemps cachés. Les malades sont traités comme les autres par les professionnels des soins. Tout type de discrimination sociale est interdit dans de nombreux pays. Bien que pour l'instant, rien ne puisse empêcher sa propagation, le sida devient une maladie comme les autres.

Jacques Ruffié, Jean Charles Sournia
Les épidémies dans l'histoire de l'homme – Flammarion 1995

[1] Les ladres : les lépreux
[2] Les pestiférés : ceux qui sont atteints de la peste.

Document 3



1 Tachkent

Document 4

La santé, un bien public mondial

La communauté internationale a souvent déploré l'état sanitaire catastrophique des pays les plus pauvres sans proposer de réponse adéquate. Or avec la crise du sida, l'apathie n'est plus de mise. En 2001, pour la première fois de son histoire, le Conseil de sécurité des Nations unies (ONU) a consacré une de ses réunions à une question de santé publique. Son secrétaire général, Kofi Annan, a créé un Fonds mondial pour la lutte contre les trois maladies qui dévastent la planète ; le sida, la tuberculose, qui revient en force partout, et le paludisme, maladie « oubliée » qui, selon le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), « tue un enfant toutes les 30 secondes ». Les Etats-Unis ont reconnu dans l'épidémie de sida en Afrique une « menace » pour leur sécurité nationale. Ce changement d'attitude gagne même le Fonds monétaire international, qui considérait le progrès social comme un simple produit de la croissance économique.

La santé publique requiert souvent des réponses à l'échelle mondiale : la circulation permanente des humains (tourisme, migrations, etc.) fait qu'aucune épidémie n'est plus cantonnée à un pays ou à une classe sociale...

Si l'on se réfère aux statistiques compilées chaque année par l'Organisation mondiale de la santé, la probabilité qu'un enfant meure avant l'âge de cinq ans est de cinq pour mille en France ou à Cuba, alors qu'elle dépasse le pourcentage effarant de 200 pour mille dans des pays comme la Zambie, le Niger ou le Mali. Entre 1970 et 1998, l'espérance de vie avait faiblement progressé en Afrique subsaharienne, passant de 44 ans à 48 ans. La moyenne dans les pays industrialisés est de 78 ans... et, si l'humanité laisse sans traitement les personnes touchées par le virus du sida, cet écart va s'accroître dramatiquement...

Mais la pauvreté- avec son cortège de malnutrition, insalubrité, exposition au danger dans le travail, etc. -n'est pas la seule cause de ces inégalités de santé. L'organisation des soins est une question centrale : les efforts des pays les moins avancés pour rembourser la dette les conduisent souvent à priver de ressources leurs hôpitaux publics, ce qui incite les médecins à émigrer pour trouver ailleurs un travail qu'on leur refuse chez eux, malgré les énormes besoins. Face à l'engorgement du système public, les classes moyennes et supérieures se tournent vers une médecine privée, qui à son tour attire capitaux et médecins qualifiés et alimente la constitution d'un régime à deux vitesses.

Nombre de médicaments parmi les plus utiles, sont vendus plus cher dans les pays pauvres que dans les pays riches. Et en dépit du retentissant procès tenu à Pretoria en avril 2001, les brevets font toujours obstacle à la fabrication en masse de génériques à bas prix, notamment pour les trithérapies...

Philippe Rivière – *Atlas du Monde diplomatique* – janvier 2003

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.